

AVIS AU PUBLIC – RÈGLEMENT-TAXE

Concerne : Location des salles communales

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 3 février 2025 relative à la modification du règlement-taxe relatif à la location des salles communales (point 17 de l'ordre du jour) a été approuvée par arrêté Grand-Ducal du 4 avril 2025 transmis par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 8 avril 2025 sous les références FC05-2025-A119 et FC05-2025-A059.

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 11 avril 2025

pour le collège des Bourgmestre et Échevins,



le Secrétaire adjoint



le Bourgmestre